



ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE  
SOMBREFFE  
5140

**CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA  
DECENTRALISATION**

Art.L1122-13 – Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. (Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3).

Art.L1122-24 – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège des Bourgmestre et échevins de faire usage de cette faculté.

Le Bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires à l'ordre du jour aux membres du Conseil

Art L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu: en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du précédent article.

Art.L1122-15 – Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art.L1122-25 § 1 – Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages: en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art.L1122-27 – Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin

secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

Art.L1122-28 – En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

**CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL**

Sombreffe, le 18 septembre 2019

**Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le lundi 30 septembre 2019 à 20h00 à l'Administration communale de Sombreffe.**

**ORDRE DU JOUR :**

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Tutelle : Décisions prises par les autorités de tutelle dans divers dossiers - information
3. Arrêtés de police et ordonnances : Communication
4. Affaires Générales : Fabrique d'église Saint-Lambert de Boignée : Budget pour l'exercice 2020
5. Affaires Générales : Fabrique d'église Notre-Dame à Tongrinne : Budget pour l'exercice 2020
6. Affaires Générales : Fabrique d'église Saint-Lambert de Ligny : Budget pour l'exercice 2020
7. Cadre de Vie : Mise aux normes incendie CSS (Partie chauffage) - Marché de travaux - Conditions, estimation et mode de passation
8. Cadre de Vie : Mise aux normes incendie CSS (Partie menuiserie) - Marché de travaux - Conditions, estimation et mode de passation
9. Cadre de Vie : Mise aux normes incendie CSS (Partie garde-corps) - Marché de travaux - Conditions, estimation et mode de passation
10. Adhésion de la Commune de Sombreffe au portail fédéral Be-Alert
11. Sécurité civile : Mise à disposition de cartes SIM prioritaires Blue Light Mobile - Convention avec "Astrid" - Approbation
12. Cadre de Vie : Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière - Emplacement PMR Place de Ligny
13. Cadre de Vie : Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière - Emplacement PMR Place de Damvillers
14. Cadre de Vie : Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière - Emplacement PMR rue G. Bauwens
15. Cadre de Vie - Urbanisme : CCATM - Désignation du quart communal
16. Cadre de Vie - Urbanisme : CCATM - Désignation du président
17. Cadre de Vie - Urbanisme : CCATM - Désignation des membres
18. Cadre de Vie - Urbanisme : CCATM - Règlement d'Ordre Intérieur - Approbation
19. Gestion active de la dette : Restructuration par rallongement de la durée de remboursement
20. Enseignement : Conseil de participation - Composition et désignation des membres
21. Enseignement : Organisation d'une étude encadrée au sein de l'école communale - Convention avec l'asbl Educ&Sport - Approbation
22. Cadre de Vie : "projet-pilote en collectes innovantes" - Marché de fourniture : Conditions, estimation et mode de passation

23. Cadre de Vie : Achat d'un véhicule électrique - Marché de fournitures - Conditions, estimation et mode de passation
24. Cadre de vie : Vote d'un crédit spécial d'urgence : Réparation du broyeur de branches Vandaele
25. Question orale posée par Mme Françoise HALLEUX, Conseillère communale
26. Question orale posée par Mr Marc LALOUX, Conseiller communal
27. Question orale posée par Mr Marc LALOUX, Conseiller communal

#### Huis Clos

28. Affaires générales - Personnel : Désignation de personnel non statutaire - Communication
29. Enseignement : Année scolaire 2019-2020 : Demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle
30. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial de religion catholique du 12-09-19 au 30-09-19 - 1P - Emploi vacant- Ratification
31. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 02-09-19 au 30-09-19 - 24P - Ratification
32. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial de religion catholique du 10-09-19 au 30-09-19 - 5P - Emploi vacant - Ratification
33. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 02/09/2019 au 30/09/2019 - 2P - Ratification
34. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 02-09-19 au 30-06-20 - 24P - Emploi vacant - Ratification
35. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 02-09-19 au 30-06-20 - 24P - Emploi vacant - Ratification
36. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 02-09-19 au 30-09-19 - 24P - Ratification
37. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 02-09-19 au 30-09-19 - 16P - Ratification
38. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 02-09-19 au 30-09-19 - 14P - Ratification
39. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 02-09-19 au 30-09-19 - 19P - Emploi vacant- Ratification
40. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 02-09-19 au 30-09-19 - 5P - Ratification
41. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 02-09-19 au 30-09-19 - 2P - Ratification
42. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 02-09-19 au 30-09-19 - 4P - Ratification
43. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice primaire temporaire du 02-09-19 au

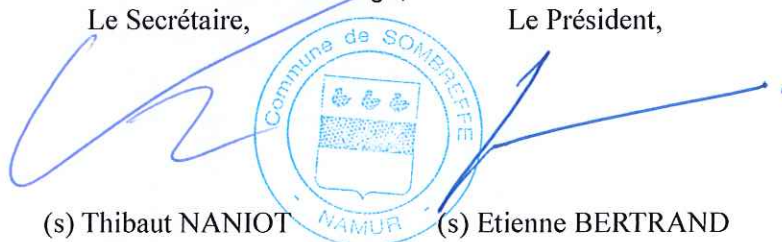
30-09-19 - 10P - Ratification

44. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 02-09-19 au 30-09-19 - 8P - Ratification
45. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'un maître spécial de néerlandais du 02-09-19 au 30-09-19 - 2P - Ratification
46. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'un maître spécial de néerlandais du 02-09-19 au 30-09-19 - 4 périodes - Ratification
47. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'un maître spécial d'anglais du 02-09-19 au 30-09-19 - 4P - Ratification
48. Enseignement - Année scolaire 2019-2020 - Engagement FWB : désignation d'un maître de psychomotricité du 02-09-19 au 30-09-19 - 1P - Ratification
49. Enseignement : Institutrice primaire à l'Ecole communale de Sombreffe - Mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite et déclaration de vacance définitive d'emploi - Ratification

Par le Collège,

Le Secrétaire,

Le Président,



(s) Thibaut NANIOT

(s) Etienne BERTRAND

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Second block of faint, illegible text, appearing as several lines of a paragraph.



Faint text located below the diagram, possibly a caption or a label.